

# Politique sur la transparence de la SGN



**Juin 2008**

**nwmo**

NUCLEAR WASTE  
MANAGEMENT  
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION  
DES DÉCHETS  
NUCLÉAIRES

# Politique sur la transparence de la SGDN

## Engagement

La SGDN s'est engagée à mettre à la disposition du public l'information qu'elle crée, reçoit et analyse pour étayer ses travaux. Nous décrivons également l'utilisation que nous faisons de cette information dans la documentation de nos prises de décisions.

## Justification

La transparence est l'une des valeurs que nous avons définies dans l'énoncé de notre vision, de notre mission et de nos valeurs :

**Nous nous efforcerons de procéder, communiquer et prendre des décisions de manière ouverte et transparente, afin que la méthode soit bien comprise de tous les Canadiens.**

La communication de l'information et l'échange de points de vue sont essentiels à notre mandat, qui consiste à mettre en œuvre le plan du Canada pour assurer la gestion à long terme de son combustible nucléaire irradié. Pour accomplir notre mandat, nous avons entrepris d'exécuter notre travail de concert avec les Canadiens :

- » en recherchant la participation de tous les particuliers et groupes intéressés et en étant réceptifs aux points de vue et perspectives les plus variés;
- » en communiquant activement avec le public, poussant la réflexion et encourageant un dialogue constructif;
- » en n'ayant de cesse de nous assurer que nos analyses, nos processus d'engagements et nos prises de décisions soient garants d'une expertise inégalée, d'une intelligence profonde et d'un instinct novateur.

La transparence est un élément clé de notre aptitude à réaliser ces travaux de façon efficace.

## Mise en œuvre

Nous continuerons à engager les Canadiens dans tous les aspects de nos travaux par le moyen d'activités formelles d'engagement du public, de tables rondes, d'assemblées publiques et d'autres formes de dialogue. Nous donnerons également accès à notre information par le biais de notre site Web. Nous publierons notre information dans les plus brefs délais. Dans la détermination de l'information que nous publierons sur notre site Web, nous respecterons la vie privée et les droits de propriété intellectuelle.

Nous ne publierons aucune information qui soit privilégiée ou protégée par la loi pour des raisons de sécurité. Nous ne publierons aucune information sans le consentement requis, le cas échéant.

## L'application de la politique

L'objet de la SGDN est d'élaborer et de mettre en œuvre de concert avec le public canadien une méthode de gestion sécuritaire à long terme du combustible nucléaire irradié, qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable. Notre vision est d'assurer la gestion à long terme des déchets nucléaires du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et pour l'avenir.

Dans l'énoncé de notre vision, de notre mission et de nos valeurs, nous avons adopté les valeurs suivantes pour nous guider dans notre travail :

### **L'INTÉGRITÉ :**

**Nous agirons de façon franche, honnête et respectueuse avec tous ceux et celles, sociétés, groupes ou particuliers, qui seront nos interlocuteurs dans l'exécution de notre mandat.**

### **L'EXCELLENCE :**

**Nous n'aurons de cesse de nous assurer que nos analyses, nos processus d'engagements et nos prises de décisions soient garants d'une expertise inégalée, d'une intelligence profonde et d'un instinct novateur.**

### **L'ENGAGEMENT :**

**Nous chercherons la participation de toutes les collectivités d'intérêts et serons réceptifs aux points de vue et perspectives les plus variés. Nous communiquerons avec le public et le consulterons activement, poussant la réflexion et encourageant un dialogue constructif.**

### **LA RESPONSABILITÉ :**

**Nous saurons rendre compte de la gestion avisée, prudente et efficiente des ressources; nous assumerons nos responsabilités entièrement.**

### **LA TRANSPARENCE :**

**Nous nous efforcerons de procéder, communiquer et prendre des décisions de manière ouverte et transparente, afin que la méthode soit bien comprise de tous les Canadiens.**

La transparence nous permet de montrer que nous respectons nos valeurs et d'établir la crédibilité des résultats de notre travail.

La SGDN avait comme mandat initial d'étudier des options pour assurer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Tout au long de notre étude, nous avons utilisé notre site Web pour diffuser de l'information et donner accès aux nombreux documents qui ont été produits au cours de ce processus, en plus de l'information sur nos activités visant à faire participer le public. Nous avons continué d'utiliser notre site Web comme tribune permettant à quiconque de transmettre des commentaires ou des exposés sur nos travaux. De plus, les gens peuvent s'abonner sur le site à un service d'envoi par courriel qui nous permet de les aviser de l'affichage de nouveaux documents.

Les documents illustrant les travaux de la SGDN pendant la phase d'étude seront conservés sur le site Web pour montrer comment la SGDN est parvenue à sa recommandation de la Gestion adaptative progressive, qui fut approuvée par le gouvernement en 2007.

En plus de l'information que nous partageons à travers nos activités d'engagement du public, nous continuerons à utiliser notre site Web pour donner accès aux documents qui seront produits dans le cadre de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive pour la recherche d'un site pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada. Nous continuerons également à utiliser notre site Web pour recevoir des présentations sur notre travail.

## Qu'afficherons-nous sur notre site Web?

Voici une description plus détaillée de ce qui sera affiché sur le site Web. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

### PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA SGDN

- » Le Plan de mise en œuvre de la SGDN
- » Les rapports de recherche commandés par la SGDN
- » Les rapports sur les activités formelles d'engagement public, des tables rondes, des réunions publiques et d'autres dialogues organisés ou commandés par la SGDN dans le cas où les participants ont été avisés au préalable que ces rapports seraient publiés sur le site Web, et les documents élaborés pour lancer et appuyer ces processus.
- » Les commentaires et les présentations soumis par le public à la SGDN au moyen de l'outil prévu à cette fin sur le site Web de la SGDN.
- » La correspondance reçue par la SGDN quand l'auteur de la correspondance en autorise l'affichage sur le site Web.

### DOCUMENTS CONSTITUTIFS ET RAPPORTS GÉNÉRAUX

- » *La Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (cette loi énonce le mandat et les responsabilités de la SGDN)
- » L'énoncé de la vision, de la mission et des valeurs de la SGDN
- » Les rapports annuels et triennaux de la SGDN à l'intention du ministre fédéral des Ressources naturelles
- » Réponses ministérielles aux Rapports annuels de la SGDN (article 19 de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*)
- » Les états financiers annuels vérifiés de la SGDN
- » Les états financiers annuels vérifiés des fonds en fiducie des sociétés membres

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

- » Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration

### CONSEIL CONSULTATIF

- » Les procès-verbaux des réunions du Conseil consultatif

